



Activités régionales prioritaires et obligations actuelles du Secrétariat du PROE

Objet : Le groupe de travail de l'Évaluation indépendante a demandé au Secrétariat d'effectuer une analyse rigoureuse de ses activités régionales prioritaires et de ses obligations actuelles découlant entre autres de mémorandums d'entente et de décisions de la Conférence du PROE, et de faire part de ses observations sur les activités essentielles et sur les coûts y afférents.

Notes sur le tableau synoptique ci-joint

A) Obligations actuelles du Secrétariat :

Fonctions dont le Secrétariat est tenu de s'acquitter puisqu'elles font partie des obligations du PROE énoncées dans les instruments juridiques (accords, conventions, mémorandums d'entente) ou font l'objet de décisions prises par la Conférence du PROE au cours des cinq dernières années. La liste n'est pas exhaustive puisque certaines obligations peuvent émaner de sources moins directes comme le Plan Pacifique, le CORP ou le Forum du Pacifique. Les coûts indiqués sont estimés par le Secrétariat avec une marge de confiance de 90 % à partir des dépenses consacrées aux diverses activités énumérées, conduites par les agents du PROE. Dans certains cas, il n'a pas été possible d'établir le coût des activités.

La Conférence du PROE ne rend pas toujours des décisions nettes. Il est donc difficile de s'appuyer sur ces décisions pour définir comment les Membres ont établi les priorités de l'action du Secrétariat. Le synopsis énumère des activités dont la réalisation a été clairement « décidée », « approuvée », « entérinée » ou « demandée » par les Membres, et d'autres dont les Membres ont simplement « pris acte ». Il serait utile qu'à l'avenir, le président de la Conférence du PROE veille à ce que soient clairement consignées dans le rapport les priorités du travail du Secrétariat sur lesquelles les Membres ont été appelés à prendre une décision.

B) Suggestions d'activités prioritaires appuyées par le Secrétariat.

Le Secrétariat a compilé les informations ci-jointes aux fins d'analyse et de débat. Les Membres du PROE sont invités à intervenir par l'intermédiaire du groupe de travail de l'Évaluation indépendante ou directement pour donner leur point de vue sur les priorités du Secrétariat et orienter le travail de ce dernier. Les suggestions ne devraient pas être envisagées de manière isolée, mais insérées plutôt dans le contexte des discussions tenues jusqu'à ce jour par le groupe de travail et dont il est fait état dans le rapport de la première réunion tenue au Samoa, les 10 et 11 septembre 2009.

Malheureusement, plusieurs des directeurs de services du PROE étaient absents lors des discussions qui ont permis de rassembler ces informations, et nous n'avons donc pas été en mesure de profiter de leurs connaissances.

A) Obligations actuelles du Secrétariat

Activité/fonction	Décisions de la Conférence du PROE, 2004-08	AME, mémorandums d'entente et autres obligations	État des lieux	Coût total, 2004-08 (\$ É.-U.)
1. Services essentiels de secrétariat				
Réunions : préparation des documents budgétaires et des documents de travail pour les conférences des parties, préparation des rapports et suivi.		Convention portant création du PROE		
	Mettre en œuvre les recommandations de l'Évaluation indépendante du PROE et rendre compte des résultats (19CP, 6.1, paragraphe 118)		Activités en cours	63 033
		Convention de Nouméa		
		Convention de Waigani		
		Convention d'Apia	Activités suspendues	75 429
Promotion de la ratification des conventions		Mémorandum d'accord Bâle/Waigani		20 854
Centre d'échange d'informations environnementales		Convention portant création du PROE		81 795
		Mémorandum d'accord Bâle/Waigani		
	Institutionnaliser la fonction de coordinateur du PILN ; élaborer des activités de renforcement des capacités dans d'autres domaines sur la base des retours d'expérience du PILN (19CP, 9.1.2, paragraphe 247)		Activités en cours – La décision avait été prise « sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires » ; financement obtenu en partie.	604 711
Services administratifs - Ressources humaines, finances, administration, bibliothèque, service du courrier et des archives, technologies de l'information				9 634 437

Activité/fonction	Décisions de la Conférence du PROE, 2004-08	AME, mémorandums d'entente et autres obligations	État des lieux	Coût total, 2004-08 (\$ É.-U.)
2. Activités coordonnées à l'échelon régional				
Coordination régionale des efforts déployés par les donateurs en matière d'environnement * Voir également d'autres décisions ayant trait à la coordination des interventions des donateurs ; par exemple, dans les interventions régionales.	Solliciter la poursuite du partenariat mené par le PROE, le PNUD, le FEM et les pays insulaires océaniques pour financer les activités de réduction des gaz à effet de serre en vue d'obtenir des fonds supplémentaires destinés à de nouvelles activités dans ce domaine (16CP, 7.2.1, paragraphe 303)		Activités en cours – Les activités coordonnées dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable couvrent ce secteur et plus encore.	S.O.
	Poursuivre les activités d'adaptation au changement climatique pour le bénéfice des collectivités locales et demander à d'autres partenaires de développement de les appuyer (16CP, 7.2.1, paragraphe 303)		Activités en cours – Y compris celles coordonnées dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, exécutées par le PROE ou coordonnées par ce dernier à l'échelon régional	1 332 283
		Convention portant création du PROE		
Coordination des activités régionales portant sur les enjeux prioritaires	Mettre en œuvre la Stratégie de gestion des déchets solides dans les pays et territoires insulaires océaniques (16CP, 7.2.2, paragraphe 333)		Activités en cours ; jusqu'en 2015 Ressources : Japon et autres bailleurs ; systèmes nationaux de facturation des usagers	912 318
	Mettre en œuvre le plan d'action pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique, de 2005 à 2009 (15CP, 5.2.1, paragraphe 25)		Plan d'action 2010 + à préparer. Mobilisation des ressources par les Membres, le Secrétariat, les donateurs et la communauté internationale	Voir plans de travail et comptes annuels : Total pour 2004-2008 36 636 355 \$
	Mettre en œuvre le Programme-cadre sur les espèces marines pour 2008-2012 (18CP, 8.1.1, paragraphe 223)		Activités en cours ; jusqu'en 2012 « Élaborer et appliquer une stratégie d'obtention de ressources (notamment les ressources financières et humaines nécessaires et le renforcement des capacités que cela implique) »	425 491

Activité/fonction	Décisions de la Conférence du PROE, 2004-08	AME, mémorandums d'entente et autres obligations	État des lieux	Coût total, 2004-08 (\$ É.-U.)
	Mettre en œuvre les programmes stratégiques pour la période 2004-2013 (15CP, 7.1, paragraphe 28)		Activités en cours ; jusqu'en 2013, après l'évaluation à mi-parcours. « Le PROE et ses bailleurs de fonds définiront des stratégies de financement ».	Conformément au plan d'action, non précisé, mais faisant partie intégrante du plan de travail et des comptes annuels.
	Élaborer un projet régional de mise en place et de gestion des zones marines protégées – collaborer avec les organisations du CORP (17CP, 8.1.4, paragraphe 241)		Atelier régional de 2007 en Papouasie-Nouvelle-Guinée, etc.	513 918
	Mettre en œuvre la Stratégie régionale relative à l'introduction d'organismes marins nuisibles par les navires dans les pays insulaires du Pacifique, et « s'engager à appuyer sa mise en œuvre » (17CP, 8.2.1, paragraphe 266)		Activités en cours ; jusqu'en 2010 « Il convient de mobiliser des financements auprès des pays riverains du Pacifique en vue de l'application de la Stratégie », et de prendre acte des possibilités offertes par le FEM.	421 610
	Mettre en œuvre le plan d'action pour l'Année océanienne des récifs coralliens (2008) (18CP, 8.1.3, paragraphe 250)		Terminé * Décisions officieuses des années précédentes : 2006 – Année de la tortue de mer ; la 16CP a « pris acte » des progrès accomplis ; 2005 – Année océanienne de lutte contre les déchets solides ; la 15CP a « pris acte de l'existence d'une stratégie ».	213 694
Coordination des projets régionaux réalisés en vertu d'accords environnementaux internationaux	Mettre en œuvre la deuxième phase du Programme océanien sur l'énergie renouvelable, « dans la mesure où les fonds disponibles sont suffisants pour mener à bien ces activités », en collaboration avec la SOPAC (15CP, 11.2.2, paragraphe 51)		Achevé en 2006. Période 2007-2011 consacrée à la mise en œuvre du Projet océanien de réduction des gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP). Cinq autres projets nationaux/multinationaux réalisés dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable.	633 907

Activité/fonction	Décisions de la Conférence du PROE, 2004-08	AME, mémorandums d'entente et autres obligations	État des lieux	Coût total, 2004-08 (\$ É.-U.)
	Collaborer avec le Secrétariat de la CMS à l'élaboration d'un mémorandum d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique (16CP, 7.1.4, paragraphe 269)		Achevé en 2006 ; mise en œuvre en cours de réalisation. Plan d'action compatible avec le Plan d'action du PROE sur les baleines et les dauphins.	191 432
	Faire avancer les dispositifs régionaux sur les dugongs et les tortues marines, notamment sous les auspices de la CMS (16CP, 7.1.4, paragraphe 269)		Activités en cours : la négociation d'un mémorandum d'entente pour la conservation des tortues marines est une priorité du Programme régional sur les espèces marines 2008-2012. Il est également prioritaire d'encourager les États de l'aire de répartition membres du PROE à signer le mémorandum d'entente de la CMS sur les dugongs (2007).	511 984
	Mettre en œuvre le Cadre océanien d'intervention sur le changement climatique (2006-2015) (16CP, 7.2.1, paragraphe 303)		Activités en cours ; jusqu'en 2015 Douze projets nationaux et multinationaux réalisés dans le cadre de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable et du Plan d'action sur le changement climatique.	684 832
	Mener à terme la phase actuelle du Projet océanien sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (16CP, 7.2.1, paragraphe 303)		Date d'achèvement du projet : octobre 2005	680 886
	Collaborer à... l'élaboration d'un Plan d'action régional pour les requins (18CP, 8.1.1, paragraphe 223)		Mission de conseil financée par la FAO : le projet final du nouveau Plan d'action doit être présenté en octobre 2009	
	Préparer l'examen des services météorologiques régionaux (19CP, 9.2.5, paragraphe 273)	Communiqué des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, 2008	Activités en cours – membres de l'équipe d'évaluation nommés ; stratégie de financement en cours de préparation	53 670

Activité/fonction	Décisions de la Conférence du PROE, 2004-08	AME, mémorandums d'entente et autres obligations	État des lieux	Coût total, 2004-08 (\$ É.-U.)
Aide aux Membres pour améliorer l'accès à l'assistance technique		Convention de Waigani Convention portant création du PROE Plan Pacifique		
	« Le Secrétariat devra aider les pays à définir leurs priorités en matière de renforcement des capacités, d'élaboration des indicateurs nécessaires à la préparation de rapports et de suivi des processus de normalisation » (15CP, 7.1, paragraphe 28)		Activités en cours	
	Aider les pays qui ont amorcé l'auto-évaluation de leurs besoins en matière de renforcement des capacités nationales dans le cadre du mécanisme régional de soutien à l'auto-évaluation ; prendre acte des « des possibilités qui s'offrent au Secrétariat d'appuyer les activités nationales, en particulier par l'élaboration d'outils et de mécanismes d'analyse comparative » ; renforcer les capacités (15CP, 11.1.1, paragraphe 43)		Activités en cours, y compris formation à l'intention des équipes du mécanisme régional de soutien à l'auto-évaluation et services d'appui technique fournis à la demande	
Aide aux membres pour l'application des dispositions des AME et l'établissement des rapports à cet égard.	Mettre en œuvre la méthode adoptée par le Secrétariat en vue de la réduction des gaz à effet de serre et de la mise en place de mesures d'adaptation, et aider les pays insulaires océaniques à préparer leur deuxième communication nationale (15CP, 11.2.2, paragraphe 52)		Projet de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de mesures d'adaptation dans les pays insulaires du Pacifique (CBDAMPIC) achevé en 2005. Aide en matière de communication actuellement disponible dans le cadre de la CCNUCC.	PIGGAREP 634 188 ACDI 1 571 848 PIREP 610 549 (projets de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable – organe régional de financement de la CCNUCC : total de 45 092 000 \$)

Activité/fonction	Décisions de la Conférence du PROE, 2004-08	AME, mémorandums d'entente et autres obligations	État des lieux	Coût total, 2004-08 (\$ É.-U.)
	Élaborer et mettre en œuvre le Programme de travail sur la diversité biologique insulaire (CDB) (16CP, 7.1.1, paragraphe 223)		Activités en cours ; jusqu'en 2010. Mise en œuvre par le Secrétariat en sa qualité de membre du Partenariat insulaire mondial de la CDB.	219 799 (Total des fonds en faveur de la protection de la biodiversité fournis par l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable : 37 715 220 \$)
	Premier projet de test visant à simplifier les rapports fournis par les pays insulaires océaniques dans le cadre des AME sur la biodiversité (18CP, 6.2, paragraphe 162)		Activités en cours : en collaboration avec le ministère de l'Environnement de l'Australie	
		Mémorandum d'entente/contrat passé avec le PNUE pour faire du PROE le centre océanique pour la mise en œuvre des AME		
Aide aux Membres pour la conduite de négociations relatives aux AME et pour la mise en œuvre des dispositions de ces accords	Organiser à l'intention des pays insulaires océaniques un atelier préparatoire en vue du la 12 ^e CdP à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto (16CP, 7.2.1, paragraphe 303)		Terminé	49 449

B) Activités prioritaires suggérées

1. Services essentiels de secrétariat

1.1 Services de secrétariat pour les réunions

Les services administratifs et généraux du Secrétariat sont essentiels au bon déroulement des Conférences annuelles du PROE. Ces services i) facilitent la bonne marche des travaux en définissant en toute neutralité les enjeux sur lesquels les Membres doivent se pencher, en préparant les documents de travail et les rapports et en s'occupant de l'organisation générale des Conférences ; ii) assurent la gestion des ressources administratives et institutionnelles et surveillent le travail de suivi ; iii) font la promotion de la coopération régionale en facilitant la communication et la coopération entre les Membres.

Le PROE devrait par ailleurs faciliter les négociations des parties aux différents traités régionaux pour lesquels il est chargé d'assurer le travail de secrétariat : la Convention portant création du PROE, la Convention de Waigani, la Convention d'Apia et la Convention de Nouméa. Il doit pour cela préparer les documents budgétaires et les documents de travail des conférences des parties, préparer les rapports, et mettre en œuvre les mesures de suivi ou en surveiller la mise en œuvre.

1.2 Centre d'échange d'informations environnementales

Le Secrétariat doit jouer le rôle de centre régional d'échange d'informations environnementales, recenser les défis et les perspectives relatifs à l'environnement dans la région et agir en conséquence. Il doit pour cela recenser les besoins en matière d'information et y répondre par le biais du réseau régional d'échange d'informations dont il assure la gestion, et établir les ressources et les intérêts prioritaires des Membres dans les profils de pays, transmettre aux Membres des informations utiles sur les questions prioritaires telles que le changement climatique (grâce à son portail sur le changement climatique), et élaborer des trousseaux d'information afin de partager les connaissances acquises dans la région (par exemple, en matière de protection de la biodiversité). Ces responsabilités sont définies dans la Convention portant création du PROE et dans le mémorandum d'entente de Bâle/Waigani. Pour assurer le respect des normes régionales, il conviendra de renforcer la capacité des Membres à surveiller et à améliorer la qualité de leurs milieux naturels, y compris par le biais d'évaluations stratégiques de l'environnement et de plans intégrés.

1.3 Conseils aux Membres

Compte tenu des compétences de son personnel et de ses liens avec les organisations internationales et les réseaux régionaux, le Secrétariat constitue pour les Membres la source toute désignée de conseils techniques ou stratégiques sur les enjeux environnementaux. Selon ses capacités, le Secrétariat peut offrir ces services directement — par le biais de ses experts internes et de ses correspondants nationaux — ou indirectement en faisant appel à des experts ou à des conseillers indépendants (tel que prescrit en vertu du mémorandum d'entente Bâle/Waigani).

2. Interventions coordonnées à l'échelon régional

2.1 Stratégies régionales

Le Secrétariat doit mettre l'accent sur l'élaboration, à l'intention des Membres du PROE et des autres intervenants, de stratégies régionales qui répondent aux principaux enjeux environnementaux et qui prennent en compte les principales possibilités offertes en cette matière, tâche dont d'autres organisations régionales ne sauraient s'acquitter plus efficacement (par exemple, **adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, conservation de la biodiversité, renforcement des capacités en matière de gouvernance environnementale, communication sur l'environnement**). Le Secrétariat doit ensuite surveiller la mise en œuvre des stratégies et en rendre compte.

2.2 Renforcement de la capacité des Membres à s'acquitter de leurs obligations

Le Secrétariat doit profiter de l'avantage comparatif que lui procurent les liens établis avec les secrétariats de traités internationaux sur l'environnement et les compétences qu'il a acquises en droit environnemental et autres domaines juridiques connexes pour aider ses Membres à s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports et de mesures prévues par de tels traités (par exemple, changement climatique – CCNUCC – et conservation de la biodiversité – CMS, Ramsar, CDB).

2.3 Mobilisation des ressources

Les Membres du PROE doivent pouvoir compter sur le Secrétariat pour obtenir des bailleurs de fonds et des organisations internationales (par exemple, le FEM) les financements supplémentaires requis pour la réalisation des projets environnementaux prioritaires que le PROE a pour mandat de réaliser mais que les Membres ne sont pas en mesure de financer entièrement. Le PROE doit pour cela promouvoir la collaboration avec ses principaux partenaires pour assurer la bonne exécution de ces projets.

2.4 Intégration des considérations environnementales

Le Secrétariat doit veiller à promouvoir une gestion améliorée et durable de l'environnement et des ressources naturelles à l'échelon régional. Il vient en aide aux Membres en facilitant l'intégration des grandes considérations environnementales dans les politiques et la planification nationales et régionales et dans l'élaboration de programmes. Il s'agit en particulier de renforcer les capacités des Membres en cette matière et de renforcer les capacités des intervenants en matière de prise de décisions fondées sur les stratégies nationales de développement durable (SNDD) en liaison avec la planification sectorielle et les processus budgétaires.

2.5 Coordination des positions défendues dans le cadre des AME

Outre le rôle qu'il doit jouer dans le renforcement de la capacité des Membres à s'acquitter de leurs obligations au titre d'AME, il est logique que le Secrétariat tire parti des liens établis avec les secrétariats des traités internationaux sur l'environnement pour analyser les mandats des AME dont il est le principal agent d'exécution dans la région, et tienne les Membres au courant des enjeux importants au plan régional. Pour des aspects tels que les préparatifs en vue des conférences des Parties à la CCNUCC, le Secrétariat joue un rôle essentiel en aidant les groupes régionaux de pays à établir leurs priorités et, le cas échéant, à élaborer une position commune. Outre le rôle qu'il peut jouer en matière de diffusion de l'information et de formation ou de renforcement des capacités en matière d'éducation et de sensibilisation, le Secrétariat peut également être appelé à s'engager lui-même dans des activités de marketing social et de sensibilisation à l'environnement sur les questions régionales en lien avec les enjeux internationaux.